Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024 🛌

Publié le

ID: 044-244400438-20240314-DE056_P120324-DE



GRAND LIEU COMMUNAUTE: 244 400 438 - 00127

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DECISION DU PRÉSIDENT

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds vert pour la rénovation, amélioration et sécurisation des bâtiments communautaires : la pépinière d'entreprises du Parc d'activités de Tournebride à La Chevrolière et le Prieuré de Saint Philbert de Grand Lieu

Les travaux envisagés de rénovation énergétique et de réaménagement du bâtiment de la pépinière d'entreprises s'articuleront en deux tranches sur 2024 et 2025. La première tranche sera consacrée à la rénovation énergique du bâtiment, afin d'atteindre les 40% d'économie, mais aussi d'améliorer le confort en période estivale et augmenter la sécurisation du site. La deuxième tranche sera dédiée au réaménagement des espaces communs du site et de la salle de réunion.

Concernant la partie sécurisation et pérennisation du Prieuré, sont programmées la réfection de la façade EST avec la restauration des ouvrages en pierre de taille, la réfection de la toiture EST avec la reprise de charpente, la mise en accessibilité de la sortie de l'accueil vers le jardin et les accès aux salles d'exposition.

Le coût prévisionnel de ces travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique est estimé à **239 000** € HT pour la pépinière d'entreprises et le coût prévisionnel de la sécurisation et pérennisation du Prieuré à **200 000** € HT, soit un montant total du projet de **439 000** € HT.

Le financement de ce projet est envisagé avec l'aide de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) de 2024 pour les deux sites et du Fonds vert pour la pépinière d'entreprises.

Aussi, afin de contribuer au financement de ce projet,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022 donnant délégation au Président pour solliciter les aides financières pour les projets envisagés par la Communauté de Communes auprès de l'Etat et des collectivités publiques ou organismes privés,

VU la circulaire ministérielle du 28 décembre 2023 relative à la gestion 2024 du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert);

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :

<u>Article 1</u>: D'ARRETER le montant de l'opération relative à la rénovation, l'amélioration et la sécurisation de la pépinière d'entreprises du Parc d'activités de Tournebride à La Chevrolière à 239 000 € HT et du Prieuré de Saint Philbert de Grand Lieu à 200 000 € HT, soit un montant total de 439 000 € HT.

Article 2 : D'APPROUVER le plan de financement de cette opération globale qui s'articule comme suit :

		DEPENSES		RECETTES	TAUX
Pépinière d'entreprises	Maîtrise d'œuvre et frais	30 000.00€	DETR 2024	153 650.00 €	35.00 %
	Travaux	209 000.00 €	Fonds vert	71 700.00 €	16.33 %
Prieuré	Maîtrise d'œuvre et frais	20 000.00 €	Autofinancement	213 650.00 €	48.67 %
	Travaux	180 000.00€			
	TOTAL HT	439 000.00 €		439 000.00 €	

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024 5²LO

A titre d'information, le Fonds vert ne porte que sur les travaux prévus su 15:044-244400438-20240314-DE056_P120324-DE représente 30 % des recettes prévisionnelles, dépenses et recettes se déclinant comme suit :

		DEPENSES		RECETTES	TAUX
Pépinière d'entreprises	Maîtrise d'œuvre et frais	30 000.00 €	DETR 2024	83 650.00 €	35.00 %
	Travaux	209 000.00 €	Fonds vert	71 700.00 €	30.00 %
			Autofinancement	83 650.00 €	35.00 %
	TOTAL HT	239 000.00 €		239 000.00 €	

Article 3 : DE SOLLICITER une aide financière de 71 700 € au titre du Fonds vert 2024, pour contribuer à la rénovation, l'amélioration et la sécurisation de la pépinière d'entreprises du Parc d'activités de Tournebride à La Chevrolière.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n°: DE056-P120324

Publié sur le site internet le : 18 03 24

Fait à La Chevrolière, le 12 mars 2024

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann Date de signature : 15/03/2024 Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté